

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n° 199/2025  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
  - o Madame RAVON Annelys en tant que surveillante de baignade du 5 au 6 avril 2025,
  - o Monsieur CUILHÉ Lucas en tant que surveillant de baignade du 5 avril au 31 août 2025,
  - o Madame ROBINSON Sarah en tant qu'agent d'accueil du 5 au 14 avril 2025,
  - o Madame MORET Maïlys en tant qu'agent d'accueil le 5 avril 2025,
  - o Madame POISAC Jeanne en tant qu'agent d'accueil le 6 avril 2025,
  - o Madame BÉLIS Maélyne en tant que serveuse en restauration le 5 avril 2025,
  - o Madame BROCHARD Denise en tant que serveuse en restauration le 5 avril 2025,
  - o Madame LECLERC--MILHOMME Vicky en tant que serveuse en restauration du 5 au 6 avril 2025,
  - o Madame LACOU Marie-Rose en tant que serveuse en restauration du 5 au 6 avril 2025,
  - o Monsieur CRAMIER Nathan en tant que serveur en restauration le 6 avril 2025,
  - o Madame DELAGE Charlyse en tant qu'agent d'entretien du 5 au 6 avril 2025,
  - o Madame ROUSSEAU Laëtitia en tant qu'agent d'entretien du 7 avril au 14 septembre 2025,
- un avenant au contrat de travail de :
  - o Madame DUMOIS Naoëlle en tant qu'agent d'entretien du 4 avril au 4 mai 2025,
  - o Madame SEGUIN Lauryne en tant qu'agent d'entretien du 13 au 30 avril 2025,
  - o Madame LUGAN Éloïse en tant qu'esthéticienne, en vue de la modification du temps de travail à compter du 14 avril 2025,

Fait à Jonzac,  
Le **03 AVR. 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,

M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge

